

Le massacre du bois du Thouraud

RENÉ CASTILLE A FAIT LE POINT sur l'état de la connaissance historique concernant le bois du Thouraud dans le bulletin n°31 de décembre 2003. Je m'attache ici à présenter les éléments nouveaux issus des archives départementales et de Jacky Ladant à qui nous devons des photographies exceptionnelles et un document de 1945 qui permet de cerner la genèse du maquis.

N. B. : Les noms sont parfois réduits à leur première lettre.

Installé à l'hôtel Saint-François depuis décembre 1942 mais envoyé à Cannes, « *Le Verbindungsstab 994 a quitté Guéret le 30 août 1943. Il y a une légère réduction du nombre des troupes d'occupation à Guéret. Une importante formation de la Luftwaffe est en résidence à La Courtine. Jusque-là aucun incident n'avait eu lieu avec les troupes d'occupation et celles-ci faisaient peu sentir leur présence en Creuse. La mort de 7 jeunes gens dont trois étaient de Guéret, tués par les Allemands à Sardent, le 7 septembre, a causé dans la population une vive hostilité à l'égard des troupes d'opération* » (Arch. dép. Creuse, 44W 28. Rapport mensuel du préfet au ministre de l'Intérieur pour le mois de septembre 1943).

LES FAITS TELS QU'ÉTABLIS SUR LE MOMENT

Le 8 septembre 1943, le chef d'escadron Rivals, commandant la compagnie de gendarmerie de la Creuse, rédige un rapport sur l'« opération de police par les troupes d'opérations », rapport repris et complété le jour même par le préfet de la Creuse afin de rendre compte au chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, et au préfet régional (source : Arch. dép. Creuse, 95 W 7). Voici le contenu de ces pièces :

Le 7 septembre 1943 à 7h30, un détachement de troupes allemandes (SS) d'une centaine

d'hommes (venus de La Courtine et de Limoges au moyen de 4 véhicules¹) a effectué une opération de police contre un groupe de réfractaires dans les bois du Thouraud, communes de Sardent et de Maisonnisses.

Tous les réfractaires du groupe constitué en août sous l'appellation « TRIBU DES ÉCUREUILS », ont été tués ou capturés.

SEPT MORTS :

1. BRUNET Gabriel, né à La Chapelle-Taillefert (Creuse) habitant Sardent (Creuse) ;
2. CAVARNIER Georges, né à Paris, en résidence à Villejaleix, commune de Sardent (Creuse) ;
3. COLOMB John-Allan, ressortissant américain, né le 7 avril 1922 à San Francisco, domicilié à Guéret ;
4. NOUHAUT Jacques, né et domicilié à Guéret (Creuse) ;
5. VERBECKE Bernard, 70 Rue de Bayeux à Caen (Calvados) ;
6. MAITRE Jean, 34 Rue du Champ d'Épreuves à Corbeil (Seine et Oise) ;
7. JANVIER Roger, né et domicilié à Guéret.

SIX PRISONNIERS :

1. DOLLET Henri (Chef du groupe) conducteur des Ponts et Chaussées – Chemin des Coudures, 1^{re} allée à Caen (Calvados) ;
2. DUBREUIL Marcel, de Maisonnisses (Creuse) ;
3. GUIZARD Marcel, de Guéret ;
4. AUREIX Émile, de Sainte-Feyre (Creuse) ;
5. ELVRET Roger, de Paris [en fait, il s'agit de RICHE Roger] ;
6. VAN DEN EDEN Georges, de Paris.

De plus, deux habitants de la commune de Sardent : JULIEN Henri, du hameau de La Feyte, et VINCENT André, du hameau de

1. Le camp de La Courtine a servi, durant la période d'occupation, pour des formations à l'entraînement ou en cours de réorganisation. Les « aviateurs » présents en 1943 n'étaient apparemment pas des « volants » mais des unités

opérant au sol comme il en existe dans la plupart des armées de l'air ou de la marine, des « fusiliers », voire des commandos parachutistes.

Quatre Vias, ont été emmenés avec les prisonniers.

L'opération a pris fin à 10 h 30 après que les troupes allemandes eussent fait sauter l'abri des réfractaires, ensevelissant les cadavres.

Les corps transportés au hameau de La Feyte ont été mis à la disposition des parents.

Cet événement a produit dans toute la région la plus profonde émotion. La population dont l'indignation est grande reste cependant calme.

Il a été établi que ce groupe de réfractaires avait à son actif les récents attentats commis dans la région [batteuses de Sardent et Savennes].

[Par ailleurs, le préfet Vasserot signale que les troupes de choc de La Courtine qui avaient participé à l'opération se sont comportées comme suit au cours du retour à leur cantonnement] :

1. Au lieu-dit « La Côte Verte », à la sortie d'Aubusson, ils ont menacé les habitants de leurs fusils.

2. Environ 2 km plus loin, à proximité de la ferme Graff sise à Charaffe, 4 explosions ont été entendues à la suite d'un jet de grenades. Sur la même route un nouveau lancement de grenades a été, en outre, exécuté sur la personne d'un enfant de 12 ans qui gardait un troupeau. Trois projectiles ont éclaté, mais fort heureusement l'enfant n'a pas été touché.

3. Aux abords d'une autre ferme appartenant à Monsieur Couchoux, 2 ou 3 autres grenades ont été lancées par les troupes allemandes.

LA RÉACTION DE LA POPULATION

Des menaces et violences dont John Allan Colomb (21 ans, employé ainsi que Janvier de M. Parot, dentiste à Guéret) a fait l'objet en juillet 1943 à Guéret alimentent immédiatement les soupçons sur de jeunes miliciens guéretois (âgés de 17 à 18 ans) ou membres du PPF (parti populaire français) : Jean L..., Jacques F... et Maurice C... dont le père, marchand de vin en gros, était le leader guéretois du PPF en 1942².

L'action contre le maquis du bois du Thouraud paraît regrettée par des feldgendarmes de la garnison de Guéret. Enfin, une partie de l'opi-

2. Voir le dossier Colomb aux archives départementales de la Creuse, cote 44 W 21. Interrogée en août 1943, la grand-mère paraît vouloir minorer les faits en les réduisant à des

nion penserait plutôt que les jeunes maquisards faisaient une sorte de camping d'été ou de scoutisme et qu'ils seraient encore vivants s'ils étaient restés chez eux et sous la surveillance de leurs parents, ou s'ils étaient allés travailler en Allemagne, au lieu de prendre le maquis avec insouciance et improvisation juvénile (Arch. dép. Creuse, 107 W 3, Dossier Paul Baudot, chef de service au génie rural. Également cote 104 J : les souvenirs du préfet Vasserot sur « l'affaire de Sardent », page 45).

Dans son rapport mensuel pour septembre 1943, Louis Clauss, commissaire de police (RG) indique, à propos du parti populaire français (PPF) :

« Une partie de la population a accusé les jeunes C et F de l'Union Populaire des Jeunesses de France, d'avoir dénoncé aux Allemands les jeunes gens qui se trouvaient dans la forêt de Sardent. Les jeunes C et F sont partis pour Clermont-Ferrand. »

Au sujet de la Milice, Clauss précise :

« La population a également accusé la Milice d'être à la base des dénonciations qui ont entraîné la mort et les arrestations des jeunes gens dans la forêt de Sardent. Aussi, le 11 septembre 1943, la Milice distribuait des petits papillons qui affirmaient que la Milice n'avait jamais dénoncé qui que ce soit. Le 16 septembre, on découvrait quatre tracts en ville. Ces tracts donnaient acte à la Milice de sa déclaration mais lui demandaient d'expliquer pour quelle raison les miliciens avaient menacé de mort certains des jeunes de gens qui avaient été ainsi contraints de se cacher. Il convient de signaler que le démenti du 11 septembre a fait très mauvais effet dans la population qui veut voir à tout prix les miliciens à la base de la dénonciation [Arch. dép. Creuse, 44 W 36]. »

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CREUSE

Un rapport du service des renseignements généraux (poste de Bourganeuf) en date du 23 septembre 1943, rédigé par l'inspecteur Antoine Genieys, est transmis au préfet³.

« enfantillages », afin de ne pas attirer l'attention sur son petit-fils.

3. Arch. dép. Creuse, 95 W 7.

L'inspecteur Genieys indique notamment :

« À la suite des événements tragiques qui se sont déroulés le 7 septembre courant, dans la commune de Maisonnisses, où sept réfractaires du S.T.O. furent tués dans un bois par les troupes d'opération, la rumeur publique accusait ouvertement M. A. Aimé, entrepreneur de battage à Sardent⁴, d'être le dénonciateur aux autorités allemandes du lieu de refuge de ces défaillants.

Actuellement, le son de cloche n'est pas le même, et si quelques personnes croient encore à la culpabilité du susnommé, la majorité des habitants de cette région accuse formellement deux jeunes gens de passage à Sardent du 24 août au 7 septembre.

D'après les renseignements recueillis, ces deux jeunes gens se targuaient d'être réfractaires du S.T.O. et cherchaient à se cacher dans les bois. Dès leur arrivée dans cette commune le 24 août, ils se rendirent dans différents débits de boissons et pour donner plus de poids à leur assertion, ils demandèrent à manger sans ticket au restaurant Peyrot. Celui-ci leur ayant refusé, ils trouvèrent néanmoins à se restaurer dans un autre débit. Dans la soirée, ils se rendirent dans la campagne, où ils furent hébergés quelques jours chez les cultivateurs.

Le 3 septembre, ils revinrent à Sardent et entrèrent en relation avec les nommés JULIEN et VINCENT, arrêtés par les Allemands le 7 septembre (Julien était à Sardent avec le camion Talabot de Guéret, pour y charger du bois de service pour son travail de sabotier⁵). Dans l'après-midi, ils louèrent le taxi de M. Gadon, pour se rendre à Guéret et à La Feyte. Dans ce hameau et pendant que le chauffeur les attendait au café, ils se rendirent à l'atelier de M. Julien pour y déposer une valise. Le plus grand des deux (1m 65 environ) coiffé d'un chapeau noir, vêtu d'un complet sombre à rayures et chaussé de souliers bas noirs, prit la parole et dit à

l'ouvrier de M. Julien, le nommé DUBREUIL Germain, qu'il laissait sa valise et la reprendrait le mardi 7 septembre à son retour de Vieilleville, où il allait soi-disant chercher un camarade également réfractaire. Après avoir déposé cette valise, ces deux individus coururent rejoindre le taxi, et partirent dans la direction de Guéret.

Le mardi matin 7 septembre, vers huit heures, le même jeune homme, coiffé du chapeau, se trouvait devant l'habitation de M. Vincent. Madame Vincent lui demanda s'il n'avait pas vu son mari, il répondit : « Si, il vient de se diriger vers Sardent. » Effectivement, quelques instants après, M. Vincent passait devant son habitation, mais prisonnier des troupes allemandes qui se dirigeaient en camion vers La Feyte.

Dans ce dernier hameau, l'individu au chapeau assistait à l'arrestation de Julien. Ensuite flanqué d'un inspecteur en civil et d'un militaire allemand, il se rendit à l'atelier Julien pour y retirer la valise déposée le 3 septembre. M. Dubreuil répondit qu'il ignorait où était cette valise. Ce jeune homme n'insista pas et repartit, toujours accompagné des Allemands, rejoindre le gros de la troupe. Il n'embarqua pas sur le camion où étaient les six prisonniers, mais monta dans une conduite intérieure en compagnie de deux militaires et du civil précité, qui était vêtu d'une veste canadienne.

Au cours de mon enquête, ayant eu connaissance du dépôt de cette valise, je l'ai saisie et ai trouvé à l'intérieur des effets usagés. Dans une poche d'un pantalon, j'ai découvert une enveloppe portant l'adresse M. BORCKHOLZ Michel, le Bourg, Montrol-Sénard (Haute-Vienne).

Cette enveloppe émane de M. L. M. Jousset, exploitant forestier et carbonisation, avenue du Maréchal Pétain Bellac (H.V.) Il est à supposer qu'en effectuant une recherche à Montrol-Sénard et à Bellac auprès de M. Jousset, le propriétaire de cette valise peut être identifié.

4. Aimé A est le propriétaire d'une locomobile légèrement sabotée dans la nuit du 16 au 17 août 1943. Par contre le sabotage du 31 août 1943 à Villejaleix (commune de Sardent) est plus sérieux (rapports de gendarmerie retranscrits par Jean Michaud /Fonds Castille des archives départementales de la Creuse). Le maquis interdisait le battage des grains et sanctionnait ainsi ceux qui ne respectaient pas cette interdiction. Le rapport de gendarmerie du 21 août précise que

le sabotage « semble dirigé contre un propriétaire agriculteur d'Auzances [également propriétaire dans le secteur], monsieur B, qui s'était vanté publiquement à Sardent et dans les environs qu'il battrait malgré les menaces proférées par la radio anglaise et les groupes dits de résistance à l'encontre des entrepreneurs en battage. »

5. La petite entreprise de M. Julien fabriquait principalement, à La Feyte, des semelles de bois.

D'autre part, si les deux jeunes gens avaient été de vrais réfractaires du STO, ils ne se seraient pas affichés dans la commune de Sardent et les hameaux avoisinants. Ils n'auraient pas tirés de coups de feu sur les canards nageant dans un étang au hameau de Ceillou ; ils n'auraient pas déambulé dans cette région en plein jour au vu et au su de tout le monde. Dans un même ordre d'idée, ils n'auraient pas voyagé en taxi de Sardent à Guéret et ne se seraient pas rendus dans cette dernière ville où ils pouvaient à tout instant être arrêtés par la police.

Actuellement que l'effervescence dans cette commune est passée et que les esprits sont plus calmes, les habitants ont réfléchi à toutes les circonstances ayant précédé ce drame : la rumeur publique accuse fermement ces deux individus d'être les délateurs. Il est même ajouté qu'ils étaient payés par la Gestapo pour donner le lieu du refuge, car ils étaient munis de nombreux billets de banque. Cela ne veut pas dire que A. soit lavé de tout soupçon, le fait que deux militaires allemands se sont rendus chez lui le 24 août incite quelques personnes, peu nombreuses il est vrai, à le considérer comme l'instigateur de cette opération policière. [...] »

L'inspecteur précise que JULIEN et VINCENT sont détenus impasse Tivoli à Limoges (siège de la Gestapo). Le préfet de la Creuse transmet ce rapport au préfet régional en demandant une extension de l'enquête dans la Haute-Vienne⁶.

ENQUÊTES, PLAINTES ET JUGEMENTS DE L'IMMÉDIAT APRÈS-GUERRE (1944-1947)

La piste des jeunes miliciens

Un compte rendu d'enquête (police judiciaire

6. Selon l'enquête menée dans la Haute-Vienne par l'inspecteur Jules Lechat, Michel Borckholz est né le 16 octobre 1924 à Chieulles (Moselle). Issu d'une famille de 7 enfants, il était domicilié avant les hostilités chez ses parents à Chieulles. En novembre 1940, il est venu se réfugier avec sa famille à Montrol-Sénard (Hte-Vienne). Il a été employé en qualité de manœuvre sur les chantiers ruraux et détaché comme bûcheron au service de M. Jousset à Bellac à compter du 1er avril 1943. Le 15 juillet 1943, il a été mis en chômage. La lettre à son nom trouvée dans la poche d'un pantalon lui était adressée par l'entreprise

de Limoges) du 12 janvier 1946 figurant au dossier d'épuration de Maurice C..., cité plus haut, indique que des jeunes miliciens ou membres du PPF, tous de Guéret, ont établi au début de l'été 1943 une « liste noire », liste transmise à la Kommandantur⁷. La liste comprenait les noms de Colomb et de Janvier (et de leur employeur Camille Parot) envers qui le milicien Jean L... nourrissait une haine tenace : « ce dernier aurait déclaré en effet [en juin 1943 à un témoin] que Colomb et Janvier ne resteraient pas longtemps par là », et ajouté : « le PPF a établi une liste noire sur laquelle ils figurent avec d'autres personnes de Guéret. Cette liste va être portée à la Kommandantur ». Plus tard, sans doute en août, Jean L... a déclaré, selon le même témoin : « ils ne sont pas si loin que cela, car ils ne sont pas partis en Algérie, ils ne sont même pas très loin de Guéret ». Jean L... indique connaître l'endroit où ils sont cachés.

Le même document porte :

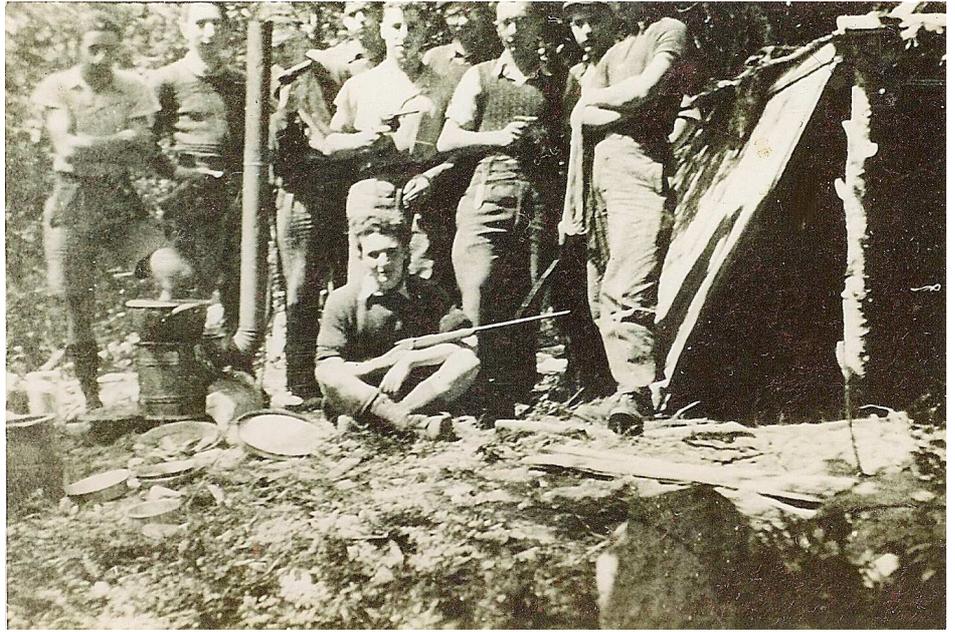
« M. LEVEQUE René [Georges], 32 ans, Chirurgien-dentiste, demeurant 5, Bd Carnot à Guéret, a connu [Maurice] C... comme délégué de l'UPJF. Il l'a vu nuitamment distribuer des tracts de cet organisme de concert avec ses camarades [Jean] L..., [Jacques] F..., etc. Alors qu'il était dans la Résistance, M. LEVEQUE a eu l'occasion d'apporter des soins aux jeunes gens du maquis de Sardent. COLOMB lui aurait alors dit que les jeunes du PPF étaient la cause de leur départ au maquis. Il a révélé au témoin que JANVIER et lui avaient été menacés à plusieurs reprises par ces jeunes gens, principalement par [Maurice] C... et [Jean] L. COLOMB aurait même été suivi un soir, revolver au poing, par les deux précités et [Jacques] F..., et aurait été obligé de se réfugier chez sa grand'mère. »

Jousset, le 4 juin 1943, à laquelle étaient jointes des attestations d'emploi. Depuis le mois de juillet Borckholz ne se livrait à aucun travail. « On le croit au service de la gestapo d'autant plus qu'on l'a vu prendre place dans une voiture automobile qui venait le chercher à Montrol-Sénard. D'autre part, ses absences duraient plusieurs jours. Il y a lieu également de mentionner que M. Jousset Louis, 60 ans, exploitant forestier à Bellac [...] a été arrêté par les autorités allemandes le 5 mai 1943 et interné au fort de Romainville (Seine) » écrit l'inspecteur.

7. Arch. Dép. Creuse.

*Le maquis du bois du
Thouraud – été 1943*

Doc. J. Ladant



*À droite : l'Américain
John Allan Colomb
(Glénic vers 1938)*

Doc. J. Ladant



*Georges Lévêque,
résistant,
dentiste à Guéret
et à Sardent
Doc. J. Ladant*

*Le maquis
du bois du Thouraud,
juillet ou août 1943
Doc. J. Ladant*



La piste du gendarme

La lettre d'Henri Kohen, important commerçant de Vaugirard, retranscrite ci-dessous (Arch. dép. Creuse, 976 W 269), met en cause un gendarme de la brigade de Pontarion. Kohen est à l'origine du « petit monument » de granit érigé à la mémoire du maquis du bois du Thouraud, à La Feyte, au bord de la route de Maisonnisses.

« Le 20 juillet 1943, un gendarme nommé B... de Pontarion (Creuse) s'est présenté à La Chas-soule, chez M^{me} V^{ve} GIRAUD et a demandé après Henri KOHEN qui était absent. Le gendarme B... est revenu le lendemain et a eu une conversation d'environ 3 heures avec KOHEN. Le gendarme a dit que le Préfet de la Creuse avait transmis une lettre anonyme datée du 30 juin 1943. D'ailleurs, il a communiqué la lettre à KOHEN ajoutant qu'il ne serait pas inquiet car le Préfet lui avait donné l'ordre seulement de trouver l'auteur de la lettre anonyme. KOHEN a donc signalé quelques noms au gendarme B... afin de lui permettre de confronter les écritures.

Par la même occasion, KOHEN a montré au gendarme des milliers de reçus de colis aux mobilisés et aux prisonniers envoyés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Il lui a également montré qu'il était administrateur de la soupe populaire du XV^e, ainsi que le plan Henri KOHEN "Entreprise pratique pour l'installation des victimes du racisme dans les colonies françaises" avec trois départs 10 février, 10 mars et 12 avril 1939 faits d'accord avec le Ministre des Colonies, M. MANDEL. KOHEN a encore communiqué d'autres références. Le gendarme est parti satisfait tout en disant qu'il fera part de tous ces renseignements à son lieutenant de Bourganeuf. KOHEN a expliqué au gendarme B... qu'il avait été obligé de quitter PARIS le 15 août 1942 pour échapper aux déportations et a passé la ligne de démarcation avec de faux papiers. KOHEN était avec son fils.

Le 22 juillet [1943] au matin, 6 gendarmes avec le lieutenant de Bourganeuf sont venus arrêter KOHEN et son fils pour inculpation de faux papiers bien qu'ils ne s'en soient jamais servis, même pas pour la carte d'alimentation. Aussitôt dans la Creuse KOHEN et son fils ont vécu sous leurs vrais papiers. KOHEN a eu tort

de raconter au gendarme les conditions dans lesquelles il avait passé la ligne de démarcation. Les gendarmes ont perquisitionné la maison de fond en comble tout en tenant KOHEN en respect avec fusil et revolver comme le dernier des criminels. Ils ont simplement trouvé cinq kilos de farine venant du meunier Mamengeot. KOHEN et son fils ont été emmenés et écroués à la gendarmerie de Pontarion jusqu'au 23 juillet de l'après-midi soit 2 jours sans boire ni manger. Le procès-verbal a été dressé pour les cinq kilos de farine ainsi que pour les faux-papiers et le 23 au soir, les gendarmes B... et MERITE ont emmené KOHEN et son fils à Guéret dans une auto que KOHEN a payé 400 Fr. pour les 23 kilomètres, c'est le gendarme B... qui l'a exigé. Devant le juge d'instruction de GUERET, le fils de KOHEN a été mis immédiatement en liberté provisoire et KOHEN père mis en prison.

Au sujet des cinq kilos de farine, il n'en a plus été question devant le juge d'instruction, cette affaire ayant été arrangée comme font d'habitude les gendarmes. Le 22 juillet, le maire, M. PEYROT, de Sardent, a pris sa voiture à essence malgré sa rareté, est parti à Bourganeuf avec le meunier voir le lieutenant de gendarmerie afin d'arrêter le procès-verbal pour les cinq kilos de farine. Comme toujours le maire a eu gain de cause et l'affaire a été étouffée.

Le soir même en revenant de Bourganeuf, ils se sont arrêtés à Pontarion où nous étions emprisonnés ; ont été boire l'apéritif chez le curé avec les gendarmes de Pontarion sans s'occuper de KOHEN et de son fils dans la situation où ils se trouvaient comme juifs. Cependant KOHEN avait donné au maire de la commune pas mal d'argent pour les pauvres avant son arrestation. À ce moment, KOHEN était mal considéré par les gendarmes et certains autres parce qu'il s'occupait des réfractaires et parce que KOHEN a empêché de partir en Allemagne des gens pour y travailler.

Ça suffit de prendre connaissance du procès-verbal que le gendarme B... a fait sur KOHEN pour rendre compte de l'animosité qu'a ce gendarme contre les juifs. On y va jusqu'à y trouver le mot "circoncis". Il serait utile de savoir quel rôle les gendarmes de Pontarion ont joué dans l'arrestation des juifs tout en torturant les fem-

mes juives parce qu'elles voulaient empêcher leurs maris de partir. Ces arrestations et ces tortures ont eu lieu en septembre et en octobre 1942 par ordre de Vichy. Une enquête aurait lieu d'être faite à St-Eloi, entre autres bourgs de la Creuse.

KOHEN a été condamné à 2 mois de prison par le tribunal de Guéret le 26 août 1943 et son fils à 2 mois avec sursis. KOHEN s'occupait également d'un groupe du maquis caché au bois du Thouraud. Toujours une lettre anonyme parvint à la Gestapo à Limoges au sujet de ces réfractaires. Le 7 septembre au matin, 300 Allemands venaient au bois du Thouraud et fusillaient les 7 réfractaires et en déportaient. Ceci se passait pendant la détention de KOHEN, car s'il avait été libre ce malheur ne serait pas arrivé. Cependant le gendarme B... savait parfaitement que KOHEN s'occupait des réfractaires. Voici le nom des 7 victimes lâchement assassinées au bois du Thouraud : Colomb John Allan, Nouhaud Jacques, Janvier Roger, Brunet Gabriel, Cavarnier Georges, Verbeck Bernard, Maître Jean, et KOHEN doit faire élever un monument à leur mémoire.

Aussitôt KOHEN sorti de prison tout le monde a su son nom de famille par la presse. Quelques temps après une lettre anonyme a été adressée à la Gestapo de Limoges et le 28 janvier 1944, trois gestapos et un milicien venaient de Limoges dans une voiture traction-avant chercher KOHEN et son fils. KOHEN ayant pu s'échapper, son fils Guy KOHEN, né le 27 août 1924 à Paris (19^e), a été emmené. Ce garçon était estimé de tout le monde vu son jeune âge, connaissant 7 langues, sténodactylo et chef-comptable.

Malgré toutes les recherches on ne peut trouver aucune trace de Guy KOHEN.

KOHEN demande la punition des auteurs des lettres anonymes ainsi que du gendarme B... qui a fait tant de mal.

Pour le gendarme B..., il était plus facile d'arrêter et de maltraiter les juifs au lieu de se donner la peine de rechercher l'auteur de la lettre anonyme comme l'avait ordonné le Préfet. [...]

L'adresse de KOHEN à La Chassoule près Sardent (Creuse) est actuellement à Paris, 64, rue Labrouste, Paris 15^e.

PREFECTURE DE LA CREUSE

Cabinet du Préfet

— Copie conforme, transmise à M. le PRÉSIDENT du COMITÉ DÉPARTEMENTAL de LIBÉRATION 2^e DIVISION

— 2^e BUREAU

— GUERET, le 23 octobre 1944. LE PRÉFET »

La piste de l'entrepreneur en battage

Les accusations contre Aimé A... sont relancées début décembre 1947 par le nouveau maire de Bénévent- l'Abbaye, Hubert Aureix, instituteur en retraite depuis peu, né à Sainte-Feyre en 1889. Il y a sans doute un lien de parenté direct avec Émile Aureix, capturé le 7 septembre au bois du Thouraud et déporté le 15 juillet 1944 en Allemagne où il est mort. Le préfet, sans doute en accord avec Roger Cerclier, soutient la demande de réouverture du dossier pour lequel Aureix apporte des éléments qui peuvent constituer autant de charges nouvelles. Le préfet Castaing les transmet le 24 décembre 1947 au procureur du tribunal militaire permanent de Bordeaux⁸. Celui-ci règle la question avec une rapidité singulière, dès le 26 décembre 1947, avec la réponse ci-dessous :

« En vous faisant retour des documents qui étaient joints à votre lettre citée en référence concernant l'affaire du maquis de Sardent, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants. À la suite d'une plainte déposée le 19 juin 1946 par madame veuve Brunet, née Catherine Bonnin, dont le fils a été exécuté par les Allemands le 7 septembre 1943, Monsieur le Général commandant la IV^e Région a délivré un ordre d'informer contre le nommé A... Aimé, demeurant à Villechadeau, commune de Sardent (Creuse) pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Après avoir été mis en état d'arrestation, puis en liberté provisoire, il a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, le 16 septembre 1946. Cette ordonnance s'exprimait ainsi : "... Attendu que A... a été poursuivi pour les mêmes faits devant la Cour de Justice de Limoges et qu'il a bénéficié d'une ordonnance de classement le 12 octobre 1945 ; qu'aucun fait nouveau de nature à faire revenir sur cette décision n'est depuis lors venu à la connaissance de la justice ; vu l'article 66 du C.J.M. [code de la justice militaire] ; déclarons qu'en l'état, il n'y a pas lieu à poursuivre, et ordonnons que ledit

8. Arch. dép. Creuse, 89 W 52.

A... Aimé sera sur le champ mis en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause."

Les documents que vous avez bien voulu me communiquer n'apportent aucun fait nouveau dans cette affaire. On y trouve la plupart des dépositions qui figurent déjà dans la procédure que nous détenons.

À noter d'ailleurs qu'au cours de l'information, M. le juge d'instruction militaire a demandé au commissaire du gouvernement près la Cour de justice de la Haute-Vienne, le dossier A... en communication, en même temps que le dossier Borckholz.

Les auteurs responsables du massacre du 7 septembre 43 ont été identifiés, jugés et exécutés. En effet, après la libération du territoire, une instruction judiciaire fut requise par le Parquet de la Cour de justice de Limoges sous le n° 750, à raison des faits exposés ci-dessus, contre les nommés : CUBEAU Louis et BORCKHOLZ Michel, tous deux de Montrol-Sénart – Haute-Vienne). CUBEAU ayant été exécuté par le maquis, BORCKHOLZ fut le seul à répondre de ses actes. L'information établit si nettement sa culpabilité que par arrêt du 24 octobre 1945, la Cour de justice de Limoges les condamnait à la peine de mort. Son exécution a eu lieu le 4 décembre 1945⁹. »

Selon mon avis personnel, le propriétaire, « monsieur B... », mentionné à la note 4 du présent dossier aurait dû faire l'objet d'une plus grande attention ou suspicion que le sieur A... En effet, B... était un milicien fort connu à Auzances.

ÉLÉMENT NOUVEAU ET DE PREMIÈRE

IMPORTANCE SUR LA CRÉATION DU MAQUIS :

Voici la transcription d'un document du plus haut intérêt conservé par Jacky Ladant, fils de déporté et membre de l'ARSVH. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un courrier envoyé par la mère de JEAN MAÎTRE, une des victimes du bois du Thouraud, aux parents d'une autre victime, peut être à ceux d'AUREIX. Le « fils Carpentier » mentionné au début du document est ROGER RICHE. Il a été arrêté le 7 septembre 1943 au Bois du Thouraud puis déporté. CARPENTIER est le nom de sa mère.

« Corbeil, ce 24 mai 1945

Comme je te l'avais dit je suis allée hier à Paris voir le fils Carpentier (Zazou au maquis) [Roger RICHE] qui est rentré d'Allemagne lundi dernier du camp de Flossenburg le 21 courant. Jusqu'à ce jour il croyait que notre pauvre Jean [Maître] avait pu se tirer de l'horrible massacre car au moment où ils ont été attaqués par les boches, il était parti à la chasse aux écureuils, et il présume qu'entendant du bruit il est venu voir ce qui se passait, alors qu'il aurait pu si facilement se cacher, ou être fait prisonnier, mais comme je le connais et pas peureux, il aura pensé que peut-être ses copains étant attaqués, il devait leur venir en aide ; dès qu'ils ont été faits prisonniers, ils ont été emmenés et ne l'ayant pas vu tomber ni parmi eux, il pensait qu'il était vivant. Au moment où ils ont été attaqués il y avait deux sentinelles, Nouhaut et Colomb, qui ont été blessés, l'un le bras cassé et l'autre, Nouhaut, aveugle, les bandits les ont achevés après qu'ils eurent fini leur massacre, ils ont encerclé le camp, il y avait un boche derrière le totem [édifié par Colomb] qui tirait sur ceux qui sortaient de la cabane, ce que voyant les autres ne sortirent pas et pour les y obliger les boches jetèrent des grenades, Carpentier [RICHE] fut avec d'autres, blessé, il m'a appris une chose qui m'a surprise et me navre, voici ce qu'il m'a dit au sujet de Vincent : "s'il n'est pas mort là-bas, on le fusillera quand il rentrera." C'est en effet un grand coupable car voici comment les choses se sont passées. Le matin à 5 heures les deux salauds de miliciens sont venus comme convenu appeler Vincent, il est sorti et s'est trouvé en présence des boches qui lui ont dit de les mener au bois (ils étaient 150 et armés jusqu'aux dents et bien pourvus de munitions). Or, à ce moment-là, il a dû s'affoler et perdre son sang-froid, et il les a menés directement au bois, alors qu'il était de son devoir de les retenir en discutant avec eux d'abord et ensuite en prenant un chemin plus long, ce qui aurait permis à Angelo d'arriver à temps pour prévenir les petits qui eux auraient eu belle de se sauver et de se cacher. Il savait très bien qu'il avait à

9. Guy Marchadier a généreusement donné le dossier d'avocat de Borckholz à l'automne 2008. Constitué des notes manuscrites très précises de l'avocat, maître Lucien Boissin, ce dossier a été confié aux archives départementales de la Creuse, cote 26 J (fonds Christophe Moreigne).

On apprend notamment que les deux miliciens Borckholz et Cubeau qui se faisaient passer pour des réfractaires, se sont rendus à Guéret où ils auraient rencontré un certain Merry qui les aurait orientés en toute confiance sur le maquis du Bois du Thouraud.

charge la vie de 13 petits gars et il aurait dû être plus courageux.

De là, je suis allée, comme me l'avait demandé Monsieur Lansade, voir le groupement qui s'occupait d'eux, tu lui diras que ce n'est pas Libé-Nord, mais Ceux de Libération-Vengeance (C.L.V.¹⁰) 31, rue du Louvre (2^e). Madame Carpentier m'avait donné une adresse près de la Tour Eiffel, mais c'est changé et il m'a fallu aller ensuite rue du Louvre, non sans être passée par plusieurs bureaux. Arrivée là, la secrétaire ne connaissait rien du tout à cette affaire. Enfin, après lui avoir donné tous les renseignements nécessaires et prête à partir, est arrivé le secrétaire Chabrol, qui lui est très au courant de l'affaire, il a même été à Sardent aussitôt après l'affaire. A ce moment-là ils étaient 4 qui s'occupaient du maquis, le Président Lenormand¹¹, Legrand qui doit être M. Collas, Leduc¹² (qui avait été arrêté avant Collas et qui était au camp de Flossenburg avec Carpentier [RICHE] mais malade) et Chabrol¹³. Je lui ai dit que l'enquête se menait très, très lentement et lui ai parlé du fermier A... [l'entrepreneur en battage].

10. Le mouvement Ceux de la Libération est un des huit mouvements de résistance à avoir eu un représentant au Conseil national de la Résistance (un des cinq de la zone nord). Il a compté 652 agents homologués comme P2 (« permanents », appointés par le mouvement et totalement à son service) et 807 agents P1 (travaillant régulièrement pour le réseau tout en gardant leur métier). Émile Aureix était « agent P2 chargé de mission de 3^e classe, assimilé au grade de sous-lieutenant, ainsi que le prouve une attestation du 19 juin 1947 signée de Leduc (document original de J. Ladant) transmise sans doute à la famille Aureix. C'est également un des plus anciens mouvements puisque la première réunion du petit cercle qui allait donner naissance au mouvement a eu lieu en août 1940 à Paris, entre Maurice Ripoche et deux de ses amis et voisins du quartier de la place Denfert-Rochereau, l'ingénieur Maurice Nore, et le pharmacien Yves Chabrol. Le mouvement va se développer très progressivement en recrutant surtout des officiers aviateurs, des officiers des chars, des industriels, des cadres supérieurs, des ingénieurs. Sa première activité est le renseignement militaire, d'abord en liaison avec les services spéciaux de l'armée d'armistice, puis avec la Délégation du général de Gaulle en France. À partir de juin 1943, un rapprochement est entamé avec les Corps Francs du mouvement Vengeance. Le rayonnement du mouvement s'étend bientôt de la Bretagne à la Bourgogne, de la Vendée à la Champagne. En région parisienne, son importance est telle que son chef d'alors (Coquoin) est nommé à la tête de l'Armée Secrète unifiée de la région. En mars 1944, le mouvement, dirigé par André Mutter, devient « Ceux de la Libération – Vengeance ». Le mouvement a payé un très lourd tri-

Comme moi, il trouve que celui-ci devrait être arrêté et pour ce faire il écrit au maire de Sardent lui disant de faire une enquête, car c'est lui le premier responsable puisqu'il a dénoncé l'existence d'un maquis aux boches de Guéret qui lui ont répondu que ça ne les regardait pas, voyant cela il a été à la Kommandantur de Limoges qui eux ont agi... Celui-ci m'a dit aussi que Pillot qui se fait appeler Lucien leur prenait l'argent et Chabrol veut savoir où il passait car le dit Pillot en recevait pour nourrir les petits. »

Les faits sont établis, et l'affaire du Bois du Thouraud est désormais bien documentée. Les principaux auteurs du drame (Borckholz et Cubeau) ont été châtiés. Quant au (ou aux) dénonciateur initial, on ne le connaîtra sans doute jamais. Cela dit, des dénonciations issues de plusieurs personnes (qui ne se sont pas concertées) sont tout à fait envisageables. C'est l'hypothèse que je privilégie.

CHRISTOPHE MOREIGNE

(avec l'aide précieuse de JACKY LADANT)

but à la répression. En mars 1943, Maurice Ripoche est arrêté à Paris ; il sera décapité en Allemagne en juillet 1944, Coquoin lui succède ; il représente le mouvement lors de la première réunion du CNR le 27 mai 1943. A partir de décembre 1943, les tragédies se succèdent : Coquoin est tué, son successeur Ginas arrêté, Gilbert Védry qui le remplace est pris et se suicide. Au total, CDLL a eu 320 déportés, 81 internés, 254 morts et disparus. Le journal clandestin édité par le mouvement, qui a pris le nom de La France Libre en juin 1944, gardera ce nom après la libération jusqu'à sa fusion en 1948 avec L'Aurore.

11. Roger Coquoin (dit Lenormand), né en 1897 à Gagny et tué par balles en décembre 1943. Fils d'un grand chimiste, Roger Coquoin suit les traces de son père. En 1929, il est chef du laboratoire de Chimie de l'académie de Médecine. Il rencontre Honoré d'Estienne d'Orves en janvier 1941. Au début de l'année 1942, il rencontre Maurice Ripoche, chef du mouvement Ceux de la Libération (CDLL). Il devient dès lors un dirigeant de ce mouvement et succède à Ripoche après l'arrestation de ce dernier en mars 1943. Il participe à la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR), le 27 mai 1943, rue du Four à Paris. Il est compagnon de la Libération.

12. René Leduc était en 1947 lieutenant-colonel, officier liquidateur du mouvement « Ceux de la Libération » auprès de la France Combattante et dont l'adresse est alors 31, rue du Louvre à Paris.

13. Il s'agit du père du cinéaste Claude Chabrol, Yves, pharmacien né à Ahun et qui a fait ses études au Lycée de Guéret.